



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu  
Conseil Communautaire  
Jeudi 27 juin 20149 à 18 heures  
Au marché couvert à AVALLON

Le 27 juin 2019, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**50 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Jean-Paul BUTTARD, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Gérard DEMARTINI (arrivée à l'OJ n° 8), Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard LACOMBE, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Julien MILLOT, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Sonia PATOURET-DUMAY (arrivée à l'OJ n° 5/1), Véronique PICHON, François ROUX, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

**17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Alain GUITTET, Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Lorant HECQUET, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Gérard LACOMBE, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Claude LABOUREAU a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Josiane MAGNE, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Franck MOINARD a donné pouvoir à Thierry KERDAL, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Laurent CLUZEL et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

**2 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Bernard RAGAGE et Olivier RAUSCENT.

**1 Conseillère titulaire arrivée en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote** : Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Patrick LEBLANC (jusqu'à l'OJ n° 5/1).

**2 Conseillers titulaires absents** : Gérard CHABERT et François-Xavier NAULOT.

**13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Laurent CLUZEL, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Agnès JOREAU, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE et Gérard PAILLARD.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Jean-Luc BEZOUT, Lorant HECQUET, Thierry KERDAL et Josiane MAGNE.

Date de la convocation	20 juin 2019
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	13
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
  - Le Président demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Projet de la société civile immobilière « les Granges ».
- Cette demande est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.**
- Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

### O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 6 MAI 2019

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

### O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel, sous réserve de modification, des prochaines réunions communautaires :
  - Lundi 2 septembre 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
  - Jeudi 26 septembre 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire (lieu à déterminer),
  - Lundi 21 octobre 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
  - Lundi 4 novembre 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON,
  - Jeudi 14 novembre 2019 à 18 heures : Conférence des Maires – PLUI (lieu à déterminer),
  - Lundi 9 décembre 2019 à 18 heures : Conférence des Maires - PLUI (lieu à déterminer),
  - Jeudi 12 décembre 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
  - Jeudi 19 décembre 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON.
- Monsieur Didier IDES rappelle les enjeux stratégiques et financiers du projet de vélo-route (*réf. : AVALLON-CHABLIS et FONTENAY-VÉZELAY-CHÂTEL-CENSOIR*) et explique que les communes concernées seront rencontrées la deuxième quinzaine de juillet pour définir les différents tracés possibles. Un bureau d'études qualifiera ces tracés à partir de septembre afin de retenir les plus pertinents. Il ajoute que les travaux seront proposés à l'inscription budgétaire 2020.

### O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe qu'il a autorisé la commune de SAINT-PÈRE à contacter l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté pour l'acquisition d'une propriété dans le bourg afin d'y transférer un ou plusieurs commerce(s).

### O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

### O.J N° 5 : RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2018

**1°) Rapport d'activités 2018 de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY** (*Rapporteur : Monsieur Gérard DELORME, Président de l'Office de tourisme intercommunautaire*) : Monsieur Gérard DELORME propose au Conseil Communautaire de délibérer pour prendre acte du rapport annuel d'activités 2018 de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY tel qu'il est présenté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, PREND acte du rapport annuel d'activités 2018 de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY tel qu'il est présenté (réf. : power-point annexé au présent compte-rendu).**

**2°) Rapport d'activités 2018 du PETR du Pays Avallonnais** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour prendre acte du rapport annuel d'activités 2018 du PETR du Pays Avallonnais tel qu'il est présenté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, PREND acte du rapport annuel d'activités 2018 du PETR du Pays Avallonnais tel qu'il est présenté (réf. : power-point annexé au présent compte-rendu).**

**3°) Rapport général d'activités 2018 de la CCAVM** (*Rapporteur : le Président*) : en vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président rappelle que la collectivité doit présenter un rapport général annuel d'activités à son assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour prendre acte du rapport général annuel d'activités 2018 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est présenté.

- ✓ *Monsieur Philippe LENOIR informe que la Commission Aménagement de l'Espace 2 a engagé une réflexion sur une nouvelle dénomination (et sa transcription graphique) de la Communauté de Communes. Un*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **PREND** acte du rapport général annuel d'activités 2018 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est présenté.

## O.J N° 6 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Attribution de subventions intercommunales à l'immobilier d'entreprises** (Rapporteur : le Président) : par une délibération en date du 12 mars 2018, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé un règlement intercommunal d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprises. Dans ce cadre, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour accorder une subvention aux porteurs de projet désignés ci-dessous et, le cas échéant, l'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération :

○ **Projet de la société « VON NAGEL » :**

- Création d'un éco-gîte sur la Commune de BUSSIÈRES (développement de la Ferme des RUATS – 3 chambres d'hôtes avec tables d'hôtes déjà existantes, labélisées Gîte de France),
- Création de 2 chambres. Le gîte pourra ainsi accueillir de 4 à 6 personnes. La capacité d'hébergement du site passera ainsi de 9 (actuellement) à 15 personnes,
- Projet intégré dans un bâtiment existant de la ferme,
- Construction en ossature bois, en basse consommation énergie,
- Clientèle ciblée : couples, retraités, familles et petits groupes. Clientèle française et étrangère (Belge, Suisse, Allemande, Britannique...),
- Coût prévisionnel des travaux : 145 000,00 euros HT,
- Subvention proposée : 5 000,00 euros.
- ✓ *En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président confirme que les subventions accordées par la CCAVM ouvrent droit aux subventions de la Région.*
- ✓ *Monsieur Gérard DELORME considère positivement cette aide et souligne que les porteurs du projet, par la qualité des prestations proposées et leur dynamisme, sont de véritables relais touristiques sur le territoire.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de **5 000,00 euros** à la société « VON NAGEL » sise sur la commune de BUS-SIÈRES pour un projet de création de deux nouvelles chambres pour un montant prévisionnel de **145 000,00 euros HT**,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

○ **Projet de la société civile immobilière « Les Granges » :**

- Création d'un meublé de tourisme sur le hameau les Granges de VESVRES (ville d'AVALLON),
- Réhabilitation d'une maison (capacité de 8 couchages) et aménagement d'une grange adjacente (capacité de 12 à 14 couchages),
- Clientèle ciblée : particuliers et entreprises dans le cadre de stages découverte,
- Lien avec la société MOTOR'SYSTEM, localisée à MAGNY et spécialisée dans les activités récréatives et de loisirs (vente et location de Quads, kartings, motocross...),
- Ouverture toute l'année,
- Coût prévisionnel des travaux : 319 788,00 euros HT,
- Subvention proposée : 5 000,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de **5 000,00 euros** à la société civile immobilière « Les Granges » sise sur la ville d'AVALLON pour un projet de création d'un meublé tourisme pour un montant prévisionnel de **319 788,00 euros HT**,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ✓ *Le Directeur Général des Services alerte les élus communautaires sur le projet de la Région de faire évoluer son règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises, en remplaçant les subventions par des avances remboursables.*

## O.J N° 7 : ENVIRONNEMENT

**Appel à projet « santé environnementale »** (Rapporteur : Gérard LACOMBE, Vice-président en charge du PCAET) : Monsieur Gérard LACOMBE explique que le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté (CR BFC), l'Agence régionale de Santé (ARS) et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) lancent un appel à candidatures au titre du plan régional santé environnement 2017-2021 et ajoute que cet appel à candidatures s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et écologique et vise à promouvoir les stratégies et actions ayant des impacts favorables à la santé environnementale.

Monsieur Gérard LACOMBE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Décider de faire acte de candidature à l'appel à projets « Développer des projets favorables à la santé environnementale dans les territoires » porté par le CRBFC, l'ARS et la DREAL, Et, le cas échéant
- Autoriser le Président à solliciter les financements dédiés à cet appel à projets et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ✓ *En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président indique que l'identification des actions est en cours, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial, le Contrat local de Santé et le Schéma de Cohérence Territorial.*
- ✓ *Le Directeur Général des Services précise que les actions seront en lien avec les thématiques suivantes : alimentation saine, mobilités actives, qualité de l'habitat, qualité de l'air, participation citoyenne.*

**Le Conseil Communautaire, après et en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** que la collectivité fasse acte de candidature à l'appel à projets « Développer des projets favorables à la santé environnementale dans les territoires » porté par le CRBFC, l'ARS et la DREAL,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements dédiés à cet appel à projets et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### O.J N° 8 : ACTION SOCIALE

**Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils de la Petite Enfance** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs modifications du règlement de fonctionnement des structures intercommunales multi-accueils de la Petite Enfance et ajoute que les modifications proposées portent sur différents chapitres du règlement (accueil des enfants en situation de handicap, conditions d'inscription, période d'adaptation, vie quotidienne, participation financière...). Après avoir présenté les principales modifications et ajouté une clause de non-facturation en cas d'événement exceptionnel, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission Action Sociale 1 et du Bureau Communautaire, de délibérer pour valider les modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils de la Petite Enfance.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE les modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils de la Petite Enfance telles qu'elles sont présentées.**

#### O.J N° 9 : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

**Conventions avec la Commune d'ARCY-SUR-CURE** (*Rapporteur : le Président*) : le Président présente l'état d'avancement du projet de création de la Maison de services au public (MSAP) d'ARCY-SUR-CURE. Aussi, bien que la compétence « création et gestion des Maisons de services au public » soit intercommunale et conformément à ce qui est pratiqué pour les MSAP de CHÂTEL-CENSOIR et QUARRÉ-LES-TOMBES afin de conserver l'efficacité et la proximité de ce service, il propose de signer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

- Une convention de mise à disposition des agents en charge de la mission afin d'assurer l'animation de la MSAP,
- Une convention de partenariat pour la gestion financière de la MSAP.

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver les conventions de mise à disposition et de partenariat telles qu'elles sont présentées en cours de séance, entre la commune d'ARCY-SUR-CURE et la CCAVM pour l'animation et la gestion financière de la Maison de services au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Et le cas échéant,
- L'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition et de partenariat telles qu'elles sont présentées en cours de séance, entre la commune d'ARCY-SUR-CURE et la CCAVM pour l'animation et la gestion financière de la Maison de services au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### O.J N° 10 : MUTUALISATION

**1°) Projet de création d'une brigade intercommunale de l'environnement** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOERIO, Vice-président en charge du schéma de mutualisation*) : Monsieur Camille BOERIO présente l'état d'avancement de la réflexion de la Commission Stratégie de Mutualisation concernant le projet de création d'une brigade intercommunale de l'environnement (*réf. : power-point annexé au présent compte-rendu*). Il invite chaque commune à faire part, pendant la période estivale, de son avis ou ses questions sur ce projet afin que la commission puisse poursuivre ses travaux à partir de septembre.

**2°) Convention pour la création d'un groupement de commandes** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOERIO, Vice-président en charge du Schéma de mutualisation*) : dans le cadre du Schéma de mutualisation, Monsieur Camille BOERIO explique que la Commission Stratégie de Mutualisation propose de mettre en œuvre une démarche de mutualisation de la commande publique pour le contrôle technique et la maintenance des points d'eau incendie. Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, il indique que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs

afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics, ce qui requiert la signature d'une convention constitutive par chacun des membres du groupement, étant précisé que cette convention doit définir les règles de fonctionnement du groupement (objet, durée, choix du coordonnateur, rôles des membres...). Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Adopter la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'elle est présentée en cours de séance, Et le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (2 abstentions : Jean-Paul BUTTARD et Gérard DEMARTINI).**

- **ADOpte la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'elle est présentée,**
- **AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

<b>O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES</b>
---

- Le Président rappelle que la collectivité avait eu une approche très pessimiste lors de l'élaboration du budget primitif en estimant le montant du FPIC 2019 à hauteur de 64 403,00 euros, soit 103 459,00 euros de moins qu'en 2018. En effet, il informe que le montant 2019 à percevoir s'élève à hauteur de 30 934,00 euros, soit 33 469,00 en moins par rapport au budget 2019.

**1°) Décision modificative n°2019-1 du budget principal 2019** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO, 1<sup>er</sup> Vice-président*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative n°2019-1 du budget principal 2019 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
605 – Achats de matériels, équipements et travaux	713 000,00	70875 – Remboursement de frais par les communes membres	713 000,00
6064 – Fournitures administratives	1 000,00	7718 – Autres produits	2 090,00
6168 – Autres primes d'assurance	185,00	7788 – Produits exceptionnels	740,00
6226 – Honoraires	5 000,00		
7391178 – autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	114,00		
022 – Dépenses imprévues	-3 469,00		
<b>Total</b>	<b>715 830,00</b>	<b>Total</b>	<b>715 830,00</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
2031 – Frais d'études *	20 000,00		
2041583 – Autres groupements Projets d'infrastructures d'intérêt national*	39 641,00		
201538 –Autres réseaux *	-20 000,00		
<b>Sous-total *</b>	<b>39 641,00</b>	<b>Sous-total *</b>	<b>0,00</b>
2031 – Frais d'études	4 680,00		
2041411 – Subvention communes	8 126,00		
2128 – Autres agencements et aménagement de terrains	-6 919,00		
458101 – Dépenses ANNAY-LA-CÔTE	1 407,00	458201 – Recettes ANNAY-LA-CÔTE	1 407,00
458113 – Dépenses SERMIZELLES	126,00	458213 – Recettes SERMIZELLES	126,00
458116 – Dépenses VAULT DE LU-GNY	365,00	458216 – Recettes VAULT DE LU-GNY	365,00
458139 – Dépenses SAINT-MORÉ	1 611,00	458239 – Recettes SAINT-MORÉ	1 611,00
458144 – Dépenses VÉZELAY	1 310,00	458244 – Recettes VÉZELAY	1 310,00
020 – Dépenses imprévues	-5 887,00		
<b>Sous-total</b>	<b>4 819,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>4 819,00</b>
<b>Total</b>	<b>44 460,00</b>	<b>Total</b>	<b>4 819,00</b>

\*Erreurs de saisie dans le budget transmis de façon dématérialisée (- 39 641 € en dépenses d'investissement) sans remettre en cause le montant du budget d'investissement de 2 552 855,74 euros.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention : Gérard DEMARTINI) ADOpte la décision modificative n°2019-1 du budget principal 2019 telle qu'elle est présentée.**

**2°) Décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO, 1<sup>er</sup> Vice-président*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de

délibérer pour adopter la décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
658- Charges diverses de gestion courante	5,00	706 - Prestations de service	2 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00	7588 - Autres produits de gestion courante	5,00
<b>Total</b>	<b>2 005,00</b>	<b>Total</b>	<b>2 005,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention : Gérard DEMARTINI) ADOPTE la décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » telle qu'elle présentée.**

**3°) Décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO, 1<sup>e</sup> Vice-président) :** Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montant	Compte	Montant
65888 - Autres charges de gestion courante	5,00		
673 - Titres annulés	93,00	7788 - Produits exceptionnels	98,00
<b>Total</b>	<b>98,00</b>	<b>Total</b>	<b>98,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°2019-1 du budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » telle qu'elle est présentée.**

## O.J N° 12 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel par la CCAVM au Centre communal d'action sociale d'AVALLON** (Rapporteur : le Président) : par une délibération en date du 3 septembre 2018, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la mise à disposition du directeur de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites au Centre communal d'action sociale d'AVALLON, à hauteur de 15 heures/semaine, afin d'assurer les fonctions de Coordonnateur « Enfance/Jeunesse » de la Ville. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider de renouveler la mise à disposition du directeur de l'ALSH intercommunal multisites en tant que Coordonnateur « Enfance/Jeunesse » au Centre communal d'action sociale d'AVALLON, à hauteur de 15 heures/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée d'un an, Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer la convention d'application de la décision fixant, notamment, les modalités financières et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de renouveler la mise à disposition du directeur de l'ALSH intercommunal multisites en tant que Coordonnateur « Enfance/Jeunesse » au Centre communal d'action sociale d'AVALLON, à hauteur de 15 heures/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée d'un an,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la décision fixant, notamment, les modalités financières et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**2°) Emploi(s) saisonnier(s) « Agent(s) de déchetteries »** (Rapporteur : le Président) : afin d'assurer le fonctionnement des déchetteries pendant la période estivale, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider le recrutement d'un adjoint technique à temps complet, sur un emploi non permanent, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019, Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer le ou les contrats de travail couvrant cette période, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ».

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE le recrutement d'un adjoint technique à temps complet, sur un emploi non permanent, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019,**
- **AUTORISE le Président à signer le ou les contrats de travail couvrant cette période, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ».**

**3°) Création et suppression d'un poste pour la crèche CARIBOU (Rapporteur : le Président) :** afin de procéder au remplacement d'un agent en fin de contrat, occupant un poste d'infirmière à la crèche CARIBOU et compte tenu du fait que les missions du poste ne nécessitent pas le recrutement d'un agent de catégorie A, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider le recrutement d'un agent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe ou d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint d'animation, Et le cas échéant,
- Fermer un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
  - Soit un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Soit un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - Soit un poste d'adjoint d'animation à temps complet,

Étant précisé qu'une délibération ultérieure sera prise pour ajuster le tableau des effectifs en fonction du grade du candidat retenu.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE le recrutement d'un agent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe ou d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint d'animation,**
- **FERME un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,**
- **CRÉE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,**
  - **Soit un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,**
  - **Soit un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,**
  - **Soit un poste d'adjoint d'animation à temps complet,**

Étant précisé qu'une délibération ultérieure sera prise pour ajuster le tableau des effectifs en fonction du grade du candidat retenu.

**4°) Création et suppression d'un poste pour la crèche CAPUCINE (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Décider le recrutement d'un agent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur le grade d'agent social, Et le cas échéant,
- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un poste d'agent social à temps complet, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »,
- Fermer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE le recrutement d'un agent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sur le grade d'agent social,**
- **CRÉE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un poste d'agent social à temps complet, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »,**
- **FERME un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

**5°) Création et suppression d'un poste pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Décider le recrutement d'un agent à temps non complet (20 heures/semaine), à compter du 10 juillet 2019, sur le grade d'adjoint d'animation, Et le cas échéant,
- Créer, à compter du 10 juillet 2019, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (20 heures/semaine), étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »,
- Fermer, à compter du 10 juillet 2019, un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures/semaine.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE le recrutement d'un agent à temps non complet (20 heures/semaine), à compter du 10 juillet 2019, sur le grade d'adjoint d'animation,**
- **CRÉE, à compter du 10 juillet 2019, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (20 heures/semaine), étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »,**
- **FERME, à compter du 10 juillet 2019, un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 24 heures/semaine.**

<b>O.J N° 13 : QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------------------

- Le Président souhaite une bonne saison estivale à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.